

Les mesures d'Accompagnements (MA) au profit des communes

dans le cadre du PDUGL – don SECO

Financement par Voucher

I- Les actions prévues en 2024 par l'assistance technique au profit des Communes sont :

Les mesures d'accompagnement comprennent l'assistance technique et des services d'appoint au profit des communes concernées par le PDUGL afin de renforcer leurs capacités, de consolider les investissements et d'améliorer les services rendus aux citoyens dans le cadre de ce programme.

Ces mesures d'accompagnement permettront d'assister les communes à travers des outils spécifiques qui leur permettront de mieux gérer leurs équipements, matériels, bâtiments, ressources financières et humaines, provisions, courriers, etc..., et ce, afin de mieux atteindre les objectifs du programme, d'appuyer les communes à mettre en place des infrastructures et des services communaux durables et répondant aux besoins des citoyens, de mieux planifier les activités et actions, la maintenance de leurs biens et investissements et d'assurer une meilleure communication.

II - Budget alloué au renforcement des capacités du Don SECO :

Le budget du Don SECO dédié aux renforcements des capacités des communes dans le cadre du PDUGL s'élève à 2,476 millions de DT.

III- Le VOUCHER :

Le voucher est un mécanisme, mis en place pour financer des actions ou activités au profit des communes éligibles au PDUGL, ayant pour objectif d'améliorer la programmation, la gouvernance et la gestion au niveau des communes et la mise à niveau des services rendus aux citoyens.

A cet effet, la CPSCL, en collaboration avec les partenaires concernés, a élaboré un catalogue d'activités / actions susceptibles d'être financées par voucher sous certaines conditions et appliquant des procédures bien déterminées.

IV- Phase de mise en place du système voucher au profit des communes : Le Catalogue

L'état des lieux des communes concernées par le PDUGL, dans les domaines de gestions techniques administratives et financières a démontré un besoin urgent pour l'amélioration de la maintenance du matériel, des équipements, des meubles et des bâtiments, de son environnement et de l'optimisation de la gestion courante et des services rendus aux citoyens.

Le catalogue classe par ordre de priorité les activités qui assureraient l'atteinte par les communes des objectifs fixés par le PDUGL.

Catalogue des Activités/Actions – PDUGL-Don SECO

Priorité / Référence	Activités/actions	Descriptif	Coût estimatif (DT)	Conditions d'éligibilité
1	Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur	Assistance technique à travers la mise en place d'une solution informatique (logiciel) personnalisée de Gestion de la Maintenance assistée par Ordinateur GMAO : reconnaissance des sites et des équipements installés, planification, installation, programmation, paramétrage nécessaire, formation des utilisateurs, test et mise en marche, assistance technique à la mise en exploitation et à la demande durant les 3 années qui suivent la réception de la solution.	20.000	<ul style="list-style-type: none"> - Eligible au PDUGL ; - Demande déposée au plus tard le - Disponibilité des inventaires du matériel, des équipements, des meubles et des immobilisations ; - Désignation d'un référant pour l'activité (du service maintenance de préférence).
2	Gestion du Parc Roulant	Assistance technique à travers la mise en place d'une solution informatique personnalisée de gestion du Parc Roulant se basant sur la technologie GPS-GPRS. Cette solution prévoit aussi la formation des utilisateurs, test et mise en marche, assistance technique à la mise en exploitation et à la demande durant les 3 années qui suivent la réception de la solution.	1.500 + 30 * nombre d'engins	<ul style="list-style-type: none"> - Eligible au PDUGL ; - Demande déposée au plus tard le - Disponibilité d'un inventaire détaillé du Parc Roulant ; - Désignation d'un référant pour l'activité (de préférence le chef du parc).
3	Applications de gestion auprès du CNI	Assistance technique à travers la mise en place de solutions informatiques personnalisées (INSAF ; MADANIA ; GESPARC ; MAKHZOUN ; MANKOULET ; RACHED ; Gestion des Ressources Budgétaires ; Suivi des projets ; SYGEC (Bureau d'Ordre) ; Intranet ; Interopérabilité des SI. Cette solution prévoit aussi la formation des utilisateurs sur les solutions à mettre en oeuvre, les tests nécessaires et leurs mises en marche, assistance technique à leurs mises en exploitation et à la demande durant les 3 années qui suivent leurs réceptions.	10.000-15.000	<ul style="list-style-type: none"> - Eligible au PDUGL ; - Demande déposée au plus tard le - Désignation d'un référant pour chaque application.
4	Plan Communal de Gestion Des Déchets	Désignation d'un bureau d'études pour l'élaboration du Plan Communal de Gestion des Déchets (PCGD) de la commune pour la période (2024 – 2028)	50.000	<ul style="list-style-type: none"> - Eligible au PDUGL ; - Demande déposée au plus tard le.....; - Désignation d'un référant pour l'activité (Service propreté).
5	Site web	La conception, le développement, la mise en place et la maintenance d'un portail au profit de la commune	12.000-15.000	<ul style="list-style-type: none"> - Eligible au PDUGL ; - Demande déposée au plus tard le.....; - Désignation d'un référant pour l'activité (Service Communication ou Informatique).

VI- Phase de mise en œuvre des actions/ projets : Délais et étapes et procédures.

- La notification du catalogue des activités/actions et les conditions de participation aux communes concernées par le PDUGL par la CPSCL au plus tard le 26 août 2024;
- La soumission des communes à la CPSCL de leurs choix conformément au modèle en annexe (page 4) **au plus tard le 13 septembre 2024** ;
- L'évaluation et dépouillement par la CPSCL des dossiers et proclamation des premiers résultats (ces résultats seront considérés comme des accords de principe de financement).

NB :

1. Les activités retenues seront financées suivant les procédures habituelles de la CPSCL (Accord de principe, accord définitif, déblocage).
2. Ces activités seront financées dans le cadre du PDUGL - don SECO exclusivement sous forme de subvention en TTC.
3. La CPSCL met en place des cahiers de charges types pour les différentes activités prévues que les communes s'engagent à utiliser.
4. Les fonds seront disponibles au profit des communes (date limite de déblocage) au plus tard le 30 novembre 2024.

VII- Conditions de l'éligibilité au système de voucher.

Les conditions pour bénéficier du voucher sont les suivantes :

- La commune est éligible au financement PDUGL ;
- Les demandes de renforcement des capacités doivent être déposées par la commune à la CPSCL au plus tard le 13 septembre 2024 ;
- La CPSCL collecte les demandes parvenues dans les délais et procède à leurs évaluations et dépouillement ;
- La CPSCL s'octroie le droit de demander aux communes de compléter leurs dossiers ou d'éclaircir certains points ;

VIII- Soumission des dossiers et méthodologie d'évaluation et de dépouillement.

- Les communes concernées par le PDUGL sont appelées à choisir une ou 2 activités parmi les 5 activités proposées et les classer par ordre de priorité ;
- La priorité sera donnée aux communes qui n'ont pas bénéficié du programme d'AT dans le cadre du programme FICOL II ;
- Dans le cas où le montant total des demandes reçues dépasserait l'enveloppe globale allouée à cette action d'assistance technique (2,476 Millions de DT), la sélection se fera comme suit : les communes seront classées selon le dernier score obtenu dans le cadre du dernier exercice de l'évaluation de la performance effectué en 2022 autour de l'année de gestion 2021 ; et en donnant la priorité aux communes ayant obtenu les scores les plus élevés.

Et ce, en donnant la priorité aux communes qui n'ont pas bénéficié du renforcement de capacités dans le cadre du programme FICOL II, leur accorder dans une première phase, la première activité proposée puis la deuxième activité. Si un reliquat de l'enveloppe globale est constaté, on passe dans une deuxième phase aux autres communes (qui ont bénéficié du programme d'AT dans le cadre du programme FICOL II) en adoptant la même démarche.

دعم القدرات في إطار برنامج (PDUGL)

طلب تمويل لنشاط مضمن بجدول الخيارات "Voucher"

من.....

الى السيد المدير العام لصندوق القروض

ومساعدة الجماعات المحلية

عن طريق السيد رئيس فرع

الموضوع : طلب دعم القدرات في إطار تنفيذ برنامج التنمية الحضرية والحوكمة المحلية

المصاحيب : محضر إداري مبين به طلبات دعم القدرات وكلفتها التقديرية مصادق عليه من طرف سلطة الإشراف.

وبعد، إن بلدية تعترم إنجاز نشاط/نشاطين من ضمن القائمة المدرجة بجدول الأنشطة المدرجة بعنصر دعم القدرات في إطار برنامج التنمية الحضرية والحوكمة المحلية.

العدد	المشروع حسب الأولوية الواردة بجدول الأنشطة (من 1 إلى 5)	إسم النشاط/المشروع المضمن حسب الجدول	الكلفة التقديرية (بالدينار) (*)
1			
2			

(*) ضبط الكلفة بالرجوع الى قائمة الأنشطة بالتنسيق مع الفرع الجهوي

وفي هذا الإطار فإن بلدية..... ترجو الحصول على الموافقة المبدئية لصندوق القروض ومساعدة الجماعات المحلية لتمويل الأنشطة المذكورة عن طريق اعتمادات عنصر دعم القدرات لبرنامج التنمية الحضرية والحوكمة المحلية.

هذا، وتشهد البلدية بصحة المعلومات الواردة بالجدول الالي والتي تعتبر صحتها شرط للانتفاع بتمويل الانشطة من عدمه.

الملاحظات	لا	نعم
البلدية لديها مصلحة فنية (*)		
البلدية لديها فني في الاعلامية (*)		
البلدية لديها مصلحة صيانة (*)		
البلدية قامت بجرد كامل لممتلكاتها		
البلدية لديها جرد لمعدات النقل		

(*) ذكر اسم ولقب المسؤول ومؤهلته في صورة الاجابة بنعم

..... في

الكاتب العام أو المكلف بتسيير الشؤون البلدية

.....